



Illettrisme

Mesures en développement

Rapport sur le colloque
du 23 octobre 2007
à Berne

Elisabeth Ryter
Thomas Sommer

Janvier 2008

Pädagogische Hochschule
der Fachhochschule Nordwestschweiz
Institut Forschung und Entwicklung
Zentrum Lesen

Table des matières

INTRODUCTION	3
1 SENSIBILISATION ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'ILLETTRISME	4
2 FORMATION CONTINUE: MESURES, COORDINATION ET FINANCEMENT	5
3 OFFRE DE COURS: FORME ET ORGANISATION	6
4 NORMES ET MESURES DE QUALIFICATION	9
5 PERSPECTIVES	10
6 REMERCIEMENTS	11

Introduction

Avec ce troisième *colloque national consacré à l'illettrisme*, la Haute Ecole pédagogique de la HES Nordwestschweiz, en coopération avec l'Office fédéral de la culture, poursuit une série de manifestations destinées à resserrer les liens du réseau mis en place afin d'améliorer la littératie en Suisse. Ces manifestations visent à faciliter l'accès aux recherches et aux pratiques nationales et internationales, de profiter mutuellement des expériences faites et d'harmoniser davantage les mesures de lutte et de prévention de l'illettrisme en Suisse. Le colloque s'adressait en premier lieu aux dirigeants d'institutions actives dans la lutte et la prévention de l'illettrisme ainsi qu'aux responsables fédéraux et cantonaux.

Conformément au programme choisi cette année, le débat s'est concentré sur les adultes et sur la formation continue. Il n'en reste pas moins nécessaire, comme l'a souligné Silvia Grossenbacher dans son intervention, de considérer l'ensemble des champs d'action sur toute la durée d'une vie et de garder en vue les lacunes existantes. L'illettrisme et les problèmes qui lui sont liés touchent en effet toutes les classes d'âge.

La lutte contre l'illettrisme s'impose non seulement afin d'assurer l'accès des individus à la vie culturelle et sociale, mais aussi pour des raisons économiques. Comme l'a montré Jürg Guggisberg, l'économie suisse paye chaque année un prix élevé en raison des déficits de lecture et d'écriture. Une situation à laquelle l'offre actuelle, financée directement par des programmes de l'assurance chômage et des services sociaux, ne peut qu'imparfaitement répondre. Cath Hamilton est venue témoigner des efforts consentis en Ecosse et de la réussite d'un vaste programme lancé il y a six ans dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de lutte contre l'illettrisme adoptée par le gouvernement.

Le présent rapport tire les enseignements des interventions faites en plénum, détaille les résultats des onze entretiens réalisés préalablement¹ et résume les conclusions des diverses contributions et ateliers. Il comprend les chapitres suivants:

- Sensibilisation et politique en matière d'illettrisme
- Formation continue: mesures, coordination et financement
- Offre de cours: formes et organisation
- Normes et mesures de qualification
- Perspectives

Le rapport indique à quels niveaux la discussion mérite d'être poursuivie et dans quels domaines des mesures concrètes devraient être prises. Il vise à fournir une contribution à la mise en place d'une véritable politique nationale en matière d'illettrisme, que la Confédération et les cantons sont appelés à mettre en œuvre et qui doit s'ancrer dans le champ des divers acteurs et des personnes touchées par le phénomène.

Aarau, Berne
Janvier 2008

¹ La liste des personnes interviewées et de leurs institutions figure à la fin du rapport.

1 Sensibilisation et politique en matière d'illettrisme

De nombreux acteurs appellent de leurs vœux une campagne de sensibilisation à l'illettrisme: ce souhait a été exprimé à différentes reprises durant la préparation du colloque et pendant celui-ci. Cette exigence n'est pas nouvelle. Elle figurait déjà dans la pétition «Lire et écrire: un droit», déposée en 1999, ainsi que dans le «Rapport de tendance sur l'illettrisme – Quand l'écrit pose problème»² de 2002 ainsi que dans le rapport «Accès à la lecture et à l'écriture pour tous - Vers un concept global de lutte contre l'illettrisme en Suisse»³ de 2005. Les résultats des enquêtes PISA et IALS/ALL ont sans doute contribué à attirer davantage l'attention du public et des spécialistes sur le phénomène, sans pour autant parvenir à briser durablement le tabou qui occulte encore largement l'illettrisme. Il convient par conséquent de remettre sans cesse le problème sur la table et de répéter inlassablement qu'il est possible de faire quelque chose.

La Fédération suisse Lire et écrire a pris l'initiative en soumettant un plan d'action et une demande de financement à l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) afin de lancer une campagne. Celle-ci doit s'adresser d'une manière très concrète aux groupes cibles spécifiques: les personnes touchées elles-mêmes ainsi que les médiateurs. On sait d'expérience qu'il peut être difficile d'atteindre le public visé. Il est souvent nécessaire d'agir préalablement sur l'environnement des personnes touchées afin de les motiver à entreprendre quelque chose pour sortir de leur situation d'illettrisme. On espère pouvoir atteindre directement les personnes concernées par le biais de la campagne. C'est précisément le rôle des médiateurs. La campagne devrait par ailleurs toucher indirectement un public plus large.

Quels sont les obstacles à surmonter? Pour différentes raisons, les personnes concernées au premier chef ne sont pas faciles à atteindre. Elles sont souvent marquées par le souvenir de l'échec scolaire et peuvent avoir par conséquent un a priori négatif vis-à-vis du fait d'apprendre. Dans notre pays, lire et écrire font partie des compétences acquises à l'école primaire. Pour cette raison, les adultes concernés déploient souvent beaucoup d'énergie pour cacher leurs lacunes. Ils sont donc peu motivés à être confrontés à leurs déficits. Ces résistances vont souvent de pair avec le fait que les moyens mis en œuvre dans les campagnes contre l'illettrisme ratent souvent leur cible, en particulier ceux qui sont conçus en premier lieu en fonction de l'écrit.

Où trouver des médiateurs? Parmi des groupes très différents: dans le monde du travail, dans les institutions et dans l'entourage même des personnes touchées. Ce n'est pas par hasard que l'on se trouve en face d'une multitude d'interlocuteurs potentiels. Cela correspond simplement à la multitude des situations dans lesquelles les personnes touchées sont confrontées à leur handicap, dans l'exercice de leur profession, dans leurs rapports avec les autorités ou encore dans leur vie privée. Dans le monde du travail, il convient d'associer aussi bien les employeurs que les représentants des employés, autrement dit les syndicats. Du côté des employeurs, il faut s'adresser à différents niveaux: les entreprises elles-mêmes mais aussi les associations professionnelles et les organisations faïtières. Dans le champ institutionnel, sont concernés les offices d'orientation professionnelle, les offices régionaux de placement et les services sociaux. Quant au domaine privé, il recouvre un grand nombre d'activités qui mettent la personne en contact avec un foisonnement d'intervenants, bien au-delà du cercle familial: médecins, enseignants, bibliothèques, associations de migrants... On attend beaucoup de la force de conviction de personnes qui ont-elles-mêmes été confrontées à l'illettrisme et peuvent en motiver d'autres grâce au succès qu'elles ont rencontré. Les premières expériences faites dans le cadre du projet «Illettrismus und neue Technologien –

² Stéphanie Vanhooydonck et Silvia Grossenbacher: L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème, rapport de tendance CSRE n° 5, Aarau 2002.

³ Accès à la lecture et à l'écriture pour tous – Vers un concept global de lutte contre l'illettrisme en Suisse, Comité suisse de lutte contre l'illettrisme de la Commission suisse pour l'Unesco, Berne 2005.

Schriftlernen in der Nachholbildung»⁴ confirment l'importance de ce groupe d'intermédiaires. En Suisse romande, l'Association Lire et Ecrire recourt également à ces médiateurs.

On attend de ceux-ci qu'ils soient aptes à remplir différentes fonctions. Il faut d'abord pouvoir identifier une situation d'illettrisme. Pour cela, il faut connaître l'existence et la diffusion du phénomène afin d'être à même de détecter des cas individuels. Ensuite, il convient d'agir, en parlant de leurs problèmes avec les personnes concernées, puis en leur proposant des solutions. Ce n'est pas une tâche facile. Cela nécessite des connaissances mais aussi du doigté. Une campagne qui cible en priorité les intermédiaires doit aborder ces aspects et proposer le soutien nécessaire.

Quelle sera la suite du programme? L'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) a chargé un groupe de travail d'examiner la situation avant de se prononcer sur la demande. La Fédération suisse Lire et écrire espère que cette procédure n'engendrera pas de retards et que la campagne pourra être lancée en automne 2008. Elle recherche toujours des partenaires prêts à la soutenir et à contribuer à faire voler en éclats le tabou de l'illettrisme afin d'en faire un sujet de débat public. Une telle campagne pourrait être l'un des signaux de départ du lancement d'une politique en matière d'illettrisme que beaucoup appellent de leurs vœux.

2 Formation continue: mesures, coordination et financement

Les pouvoirs publics doivent faire face à de grandes attentes à tous les niveaux: Confédération, cantons et communes. Les milieux engagés dans la lutte contre l'illettrisme jugent également la législation actuelle insuffisante. La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a certes pris en compte certaines de leurs préoccupations mais, comme son nom l'indique, son champ d'action est limité. En outre, elle s'applique avant tout aux formations dites «formelles». L'article constitutionnel sur la formation, accepté par le peuple en 2006, a notamment renforcé les compétences de la Confédération en matière de formation continue. L'article 64a de la Constitution fédérale octroie au Parlement la possibilité de définir les principes de la formation continue et de promouvoir celle-ci. Le Conseil fédéral devait s'exprimer à la fin novembre sur la future loi sur la formation continue, mais son intervention n'a toujours pas eu lieu. L'OFFT, chargé de rédiger un projet, est la première instance fédérale concernée. Un texte devrait être mis en consultation au plus tôt en 2009. La nouvelle loi n'entrera pas en vigueur avant 2011 dans le meilleur des cas. D'ici là, l'Office fédéral de la culture gardera la haute main sur le dossier de l'illettrisme au niveau de la Confédération. Jusqu'à nouvel ordre, les mesures et les projets peuvent se fonder sur l'article 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, grâce à une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats du 21 mai 2007 (complétée par la commission homonyme du Conseil national), qui a reçu l'aval des Chambres fédérales lors de la session d'automne.

Malgré les nouvelles compétences de la Confédération, la mise en œuvre des mesures relève toujours en grande partie des cantons. Cela s'applique également à la formation continue. Dans certains cantons, notamment à Berne, la formation continue est régie depuis peu par une loi révisée sur la formation professionnelle. Mais la plupart n'ont pas encore statué sur le sort des formations continues «non formelles».

Il convient de remarquer que la Suisse n'est pas inactive, quand bien même l'offre de cours reste de loin insuffisante pour les quelque 500 000 à 800 000 personnes touchées par l'illettrisme dans notre pays. Le soutien financier est fourni par une multitude de sources: le Fonds de l'assurance chômage, l'assurance invalidité, l'aide sociale, le crédit d'intégration de l'Office fédéral des migrations, les

⁴ Pour en savoir plus sur le projet de R&D «Illettrismus und neue Technologien – Schriftlernen in der Nachholbildung» (Illettrisme et nouvelles technologies: apprendre à écrire grâce à une formation de rattrapage): www.illett.ch (en allemand)

subventions de l'OFFT, les fonds des loteries cantonales, etc. Si le mérite des mesures prises par les cantons et les communes n'est pas remis en cause, force est de constater l'absence de coordination par une politique intersectorielle en matière d'illettrisme. La Confédération doit non seulement s'engager financièrement mais également donner, par le biais d'une loi fédérale sur la formation continue, des impulsions visant à coordonner les différentes sources de financement et contribuer ainsi à la mise en place d'une politique volontariste. Celle-ci ne devrait pas se limiter à des mesures visant une (ré)intégration rapide sur le marché du travail mais chercher également à répondre aux besoins de groupes de personnes qui n'ont pas ou plus d'activité professionnelle. Au même titre que les actifs, celles-ci doivent savoir lire et écrire pour pouvoir participer à tous les domaines de la vie sociale, culturelle et politique.

Le (co)financement des cours ne doit pas dépendre des seuls pouvoirs publics. Un engagement des employeurs est aussi requis. Ces derniers arguent volontiers que lire et écrire font partie des compétences fondamentales que l'on acquiert durant la scolarité obligatoire ou grâce à une passerelle. Or il ne s'agit nullement de diminuer les exigences de la formation professionnelle de base. Si l'on veut demander aux employeurs de participer à la formation continue des salariés, il faut que cette démarche ait des résultats positifs pour les entreprises: amélioration de la polyvalence des employés, de la sécurité au travail ou de la qualité. En Suisse alémanique, on a enregistré jusqu'ici très peu de demandes d'employeurs visant à augmenter les compétences de base de leurs collaborateurs. L'intérêt semble plus important en Suisse romande. La nécessité de faire des propositions concrètes aux employeurs, par exemple sous la forme de projets pilotes, a été soulignée lors du colloque. Il convient de motiver non seulement l'économie privée mais aussi les administrations publiques en leur présentant des exemples probants de projets, dont certains sont soutenus par l'assurance chômage et les services sociaux.

La question du financement ne concerne pas que les cours mais aussi la recherche et le développement. Malgré ce qui a déjà été réalisé, les besoins restent considérables dans ces deux domaines.

3 Offre de cours: forme et organisation

La structure de l'offre et de la demande varie passablement d'une région à l'autre. Alors que les villes disposent de nombreux cours bien fréquentés, l'offre est souvent inexistante dans les régions rurales. En Suisse romande, il faut fréquemment s'inscrire préalablement sur une liste d'attente alors qu'ailleurs, certains cours sont annulés par manque d'intéressés.

Les principaux prestataires et la *Fédération suisse Lire et écrire* proposent des cours de base complétés par des cours de perfectionnement, selon les institutions. D'autres formes d'enseignement sont proposées par des organes de plus petites dimensions ou par des sociétés privées.

Les services cantonaux et communaux mettent souvent eux-mêmes sur pied des cours visant au rattrapage des compétences de base, dans le cadre de programmes de l'assurance chômage ou de l'aide sociale.

Les crédits octroyés au titre de l'intégration par la *Commission fédérale des étrangers (CFE)*, rebaptisée *Commission fédérale pour les questions de migration (CFM)*, ont été jusqu'ici affectés à des cours de langue destinés aux migrants. Les propositions du *Rapport sur les mesures d'intégration*⁵ doivent être concrétisées et dépasser le cadre des simples cours de langue. Il est souhaitable que certaines

⁵ Rapport sur les mesures d'intégration: plan d'action concernant la politique d'intégration, 30 juin 2007.

Pour télécharger le rapport et le catalogue des mesures proposées:

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/integration/das_wichtigste_auf.html

mesures prometteuses profitent également à d'autres habitants de notre pays défavorisés sur le plan de la formation.

Dans l'ensemble, l'offre de cours de formation de base est vaste. Ces cours sont toutefois souvent difficiles d'accès pour les non-initiés et risquent d'être noyés dans la masse des cours de langue, lesquels constituent une grande partie de l'offre globale de formation continue. Il est donc difficile, pour les personnes concernées, de reconnaître les cours qui correspondent à leurs besoins.

Il arrive que des prestataires de cours se disputent la clientèle. Dans certaines villes, les institutions peuvent s'entendre entre elles pour jouer la complémentarité en fonction des publics cibles (allophones ou locuteurs natifs), tout en maintenant une certaine concurrence. Les coopérations restent difficiles et l'on dépense des sommes importantes en publicité pour proposer plusieurs fois les mêmes offres. Le volume de la demande varie fortement d'une région à l'autre et n'est pas forcément en lien direct avec les efforts de communication faits autour des cours. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'un des moyens les plus efficaces pour motiver de nouvelles personnes à suivre des cours est la recommandation par d'anciens participants. Il ne faut toutefois pas se reposer uniquement sur le bouche à oreille. D'une manière générale, la conscience du problème devrait être intégrée par la majorité de la population. Cela justifie le lancement d'une campagne d'envergure, indépendante des prestataires de cours et s'adressant, directement ou indirectement, aux personnes concernées en passant par divers canaux: autrement dit, une campagne de sensibilisation (v. également p. 4) soigneusement planifiée de manière à éviter une divergence brutale entre l'offre et la demande qui laisserait sur le carreau un certain nombre de personnes en manque de formation.

L'augmentation constante des exigences professionnelles est l'une des principales incitations, pour les personnes touchées, à améliorer activement leur formation de base. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont donc appelées à soutenir dans une égale proportion les efforts fournis. Cela signifie qu'il faut tout d'abord motiver les intéressés à suivre de tels cours et leur offrir, au moins partiellement, le temps et les moyens nécessaires. Ainsi pourra-t-on combiner cours de base, rattrapage et formation continue spécialisée. Différentes branches (notamment le nettoyage) et associations se sont montrées ouvertes à des solutions de ce type. Dans le cadre d'un programme de trois ans intitulé *Illettrisme et nouvelles technologies* (v. également p. 5), *Novartis* permet aux employés de production de sa *Division pharmaceutique* de suivre volontairement un cours d'écriture et d'informatique proposé par *aprentas* (une entreprise spécialisée dans la formation au service de l'industrie chimique) et *l'Université populaire bâloise*. La formation continue sur le plan linguistique et le rattrapage de la formation de base sont également une revendication des syndicats.

Les diverses offres doivent être développées et, le cas échéant, coordonnées avec les programmes existants dans le domaine de la lutte contre le chômage. Les intermédiaires sont aussi importants que les prestataires de cours. Il s'agit de personnes formées, pouvant appartenir aussi bien aux entreprises ou organisations patronales qu'aux syndicats, qui identifient les situations d'illettrisme et sont à même de conseiller les personnes touchées. Le programme «Forward Trainer», lancé par la *Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)*, vise précisément à former de tels intermédiaires.

L'offre existante répond-elle aux besoins? Elle consiste en majeure partie en cours traditionnels de type scolaire. Or, si l'on veut non seulement augmenter le nombre de participants mais aussi mieux adapter les cours à leurs attentes, il convient de repenser le style des cours. Idéalement, il s'agirait de sortir des schémas scolaires pour se conformer directement aux intérêts des participants. Il faudrait pouvoir s'écarter d'un plan strict ou, au moins, compléter celui-ci par une offre supplémentaire comme le fait par exemple l'école cantonale de formation continue *EB* de Zurich avec ses foyers d'apprentissage. Une autre piste prometteuse consiste à mettre sur pied des ateliers ouverts et à rassembler différents prestataires, comme c'est le cas du *Projet CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes)* de la ville de Lausanne. Dans d'autres pays d'Europe, il existe également de nombreux exemples d'expériences où l'on a fait éclater le cadre traditionnel des cours et proposé des alternatives convaincantes. L'Ecosse a notamment mis en place des lieux d'apprentissage adaptés aux conditions locales. Cette expérience, précédée d'une vaste campagne de

sensibilisation, a permis d'augmenter considérablement le nombre de participants et peut être citée en modèle. Il importe de créer des conditions favorables, par exemple en variant la durée des cours, afin de permettre aux personnes ayant des horaires irréguliers de suivre malgré cela une formation continue.

D'autres pistes pourraient être explorées pour augmenter la participation aux cours: rendre leur contenu plus général ou, au contraire, se concentrer davantage sur le contexte professionnel. Par exemple, les cours de lecture et d'écriture combinés avec l'acquisition de connaissances de base en informatique s'avèrent très motivants pour les adultes. D'une manière générale, une approche plus large doit être envisagée. Il faut dépasser le seul problème de l'illettrisme pour intégrer également d'autres compétences de base comme l'utilisation des mathématiques au quotidien ou la résolution de problèmes. Certains cantons ont déjà fait un pas dans ce sens en exigeant des prestataires un élargissement des contenus. Il ne sera toutefois pas facile de développer de nouveaux cours répondant aux besoins. Il y a là tout un travail de recherche et de didactique à mener.

Les cours proposés doivent être facilement accessibles pour les personnes touchées par l'illettrisme. Les exigences en matière de financement, d'organisation et de contenu doivent être adaptées. Les coûts doivent être maintenus à un niveau peu élevé. Il convient par conséquent de maintenir les subventions actuelles ou d'en octroyer le cas échéant. En outre, dans certaines régions, l'offre devrait davantage correspondre aux besoins des groupes cibles. On pense avant tout aux heures et à la durée des cours: un système modulable offrirait plus de souplesse et permettrait de tenir compte des différents horaires de travail.

Les connaissances sur la vie sociale et culturelle en Suisse devraient sans aucun doute être intégrées à la matière de ces cours. Certaines formules, par exemple des cours destinées aux mères et à leurs enfants, permettent de lier l'apprentissage linguistique à l'intégration culturelle. Il convient également de développer des solutions offrant différentes manières d'apprendre une langue. De leur côté, les participants veulent également apprendre des choses qui leur sont utiles sur le marché du travail. Il faut donc trouver un équilibre entre ces différents besoins.

Certaines bibliothèques ont cherché à élargir leur offre pour dépasser leur public traditionnel de lecteurs et toucher une nouvelle « clientèle ». On peut citer comme exemple de réussite la *Bibliothèque de l'intégration de la Ville de Winterthur*, divers projets de la *Bibliothèque de la Ville de Genève* ou encore le *projet d'intégration de la Kornhausbibliothek de Berne*. D'institutions réservées à une élite cultivée, les bibliothèques pourraient ainsi devenir des maisons de la formation pour tous. Pour rechercher de nouvelles voies, il vaut mieux lancer des projets interinstitutionnels. Les prestataires de cours, les bibliothèques, les écoles, les maisons de jeunes, les associations culturelles et de migrants, etc., sont appelées à coopérer pour créer de nouvelles structures aptes à toucher un large public.

Selon certaines voix critiques, le problème ne viendrait pas de l'offre, satisfaisante, mais des personnes concernées, pas assez conscientes de leurs lacunes, du manque de « pression » pour les inciter à changer leur situation et d'une promotion insuffisante des possibilités de formation continue.

Une analyse plus précise de la situation sur le terrain est requise pour que l'on puisse évaluer ces opinions divergentes. Seule une enquête menée avec minutie pourrait apporter toute la clarté voulue. Des réponses viendront peut-être de l'étude « *Umgang mit Medien in Arbeit und Freizeit* »⁶, qui fait partie du *Programme national de recherche PNR56 « Diversité des langues et compétences en Suisse »*.

6 Pour en savoir plus sur l'étude: <http://www.ibe.uzh.ch/projekte/nfp56pn.html>
ou http://www.nfp56.ch/f_projekt.cfm?kati=2

4 Normes et mesures de qualification

En Suisse, les normes de qualité applicables à la formation de personnes touchées par l'illettrisme n'en sont qu'à leurs balbutiements. Les différentes institutions actives dans ce domaine ont toutes leurs propres standards. Des références communes doivent être mises en place afin que l'on puisse évaluer le niveau des participants, des formateurs et des cours.

Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* offre un cadre d'orientation satisfaisant pour l'enseignement et l'apprentissage linguistique et le *Portfolio européen des langues* est en outre un instrument opérationnel pour les apprenants. Sur cette base, on peut formuler des objectifs pour l'apprentissage et l'enseignement des langues aux allophones, même au niveau élémentaire. Il n'existe en revanche pas de cadre comparable pour les locuteurs natifs, en particulier les personnes touchées par l'illettrisme dans l'espace germanophone. La situation est toute autre dans le monde anglo-saxon. Les agences nationales compétentes ont élaboré des tableaux s'appliquant aux compétences de base (basic skills), ce qui permet de développer des programmes de qualification et des offres de cours cohérents.

En Suisse, la possibilité de rattraper un niveau de formation correspondant à la fin de la scolarité obligatoire n'est offerte que dans certaines régions. Et dans la plupart des cas, cette option n'existe que pour le plus haut degré de l'école secondaire. De telles offres doivent être encouragées, quand bien même elles ne sauraient concerner les personnes touchées par l'illettrisme que dans une étape ultérieure de leur cursus. La reconnaissance certifiée d'une telle formation de rattrapage devrait devenir la norme. Le projet *HarmoS* de la *CDIP*, qui vise à harmoniser l'école obligatoire sur le plan national en définissant des standards minimaux applicables dans tout le pays, devrait permettre de définir plus facilement les exigences relatives aux programmes de raccordement. L'*Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie* collabore actuellement avec le *Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)* pour mettre au point un système de validation des acquis afin de combler les lacunes existantes. Sur cette base devrait être développée une procédure unifiée au plan suisse permettant la reconnaissance des compétences acquises dans un cadre non formel.

Ces trois dernières années, la *Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)* a mis au point, à la demande de l'*Office fédéral de la culture*, une formation modulaire à l'intention des littérateurs. L'école cantonale de formation continue *EB* de Zurich en a poursuivi le développement et l'*Association Lire et Ecrire Suisse romande* l'a transposée dans les cantons francophones. Il s'agit d'un premier pas vers une uniformisation de la formation des formateurs. Cette formation a été davantage professionnalisée grâce à la contribution d'experts et sera l'un des piliers sur lesquels pourra s'appuyer une norme applicable dans toute la Suisse.

Tant qu'il n'y aura ni description contraignante des compétences relatives aux formations de base ou de rattrapage, ni points de référence obligatoires, il demeurera difficile d'évaluer les cours destinés aux personnes touchées par l'illettrisme. Certains cantons tentent d'imposer des conventions de prestations aux prestataires de cours, ce qui permet de quantifier l'offre et les participants, mais faute d'instruments adéquats, il demeure impossible d'évaluer l'efficacité des mesures de formation continue.

La définition de normes et de mesures de qualification pour les formations de base et de rattrapage destinées aux adultes est, en Suisse, une tâche à entreprendre sans délai.

5 Perspectives

La *Fédération suisse Lire et Ecrire* est heureuse d'annoncer qu'elle a jeté les bases d'une campagne nationale de sensibilisation. Il s'agit toutefois d'élargir et de renforcer le cercle des organisations participant à cette campagne, afin que celle-ci ait le plus possible de chances d'atteindre ses objectifs. Une telle initiative doit en effet être menée en concertation et en collaboration avec d'autres institutions. Elle doit également se fonder sur un plan qui règle les aspects suivants: comment satisfaire le mieux possible les besoins, éviter les doublons tout en comblant les lacunes, évaluer les mesures prises et l'efficacité de la campagne. Le projet prévoit précisément tout cela ainsi que le renforcement des réseaux locaux formés par les différents prestataires.

Comment parviendra-t-on en outre à établir une véritable politique nationale en matière d'illettrisme? L'engagement des responsables politiques (au niveau fédéral, cantonal et communal) doit aller de pair avec une meilleure coordination. La création l'année dernière par l'OFFT d'un *groupe de travail* consacré aux *compétences de base* et réunissant pour la première fois des représentants de différents offices fédéraux constitue un premier pas dans cette direction. Il pourrait être judicieux de le compléter en y intégrant des praticiens et des scientifiques.

Comme la formation continue en général, les formations de base et de rattrapage nécessitent un cadre contraignant, qu'il appartient à la nouvelle loi de définir. Un tel cadre est une condition sine qua non pour qu'une formation continue fondée sur des prescriptions obligatoires soit efficace sur ce segment de la formation. On pourra ensuite créer des structures qui permettront de planifier les activités sur une longue période et de leur offrir ainsi une possibilité d'évaluation.

Les offres de formation continue doivent se référer à des normes. Les formateurs devraient eux-mêmes avoir accès à un perfectionnement spécifique et être informés des résultats des recherches actuelles, afin de pouvoir améliorer en permanence leur qualification. De telles possibilités restent à mettre en place.

Le réseau Illettrisme doit poursuivre ses efforts en vue d'associer davantage d'institutions à sa démarche et de rendre ses informations accessibles à un plus grand nombre. Il convient de permettre des contacts plus étroits entre les différents acteurs. Les colloques nationaux annuels ont un effet incitatif non négligeable. En 2008, une nouvelle banque de données publique offrira une vue d'ensemble de la diversité des offres et des projets.

Le *Colloque 2007 sur l'illettrisme* était spécialement consacré à la formation continue des adultes. Force est de constater, cependant, qu'il faut prendre toutes les classes d'âge en considération, par des mesures ciblées et coordonnées visant à élargir l'offre en matière de promotion de la culture de l'écrit. Les groupes cibles les plus âgés sont pour l'instant les plus défavorisés de ce point de vue. Les bases manquent en l'occurrence pour donner les impulsions nécessaires afin de susciter une évolution durable et décisive. Le besoin se fait urgent d'une politique de formation prenant en compte la prévention et le rattrapage. Faute de quoi, le nombre de personnes touchées par l'illettrisme n'est pas prêt de diminuer.

6 Remerciements

Nous remercions les personnes suivantes, qui ont accepté de participer à des entretiens durant l'été 2007:

- Thomas *Bein* et Nicolas *Füzesi*, resp. directeur général et responsable de l'enseignement des langues de la Volkshochschule beider Basel
- Luca *Bonini*, chargé de cours à l'Istituto Universitario Federale per la Formazione Professionale
- Guglielmo *Bozzolini*, directeur de la Fondation ECAP
- Peter *Lakerveld*, Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)
- Adrian *Linder*, Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Maja *Mulle*, directrice de la Fédération suisse pour la formation des parents
- Roger *Nordmann*, président de la Fédération suisse Lire et Ecrire
- Heinz *Rhyn*, Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP)
- André *Schläfli*, directeur de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- Peter *Sigerist*, secrétaire général de l'Union syndicale suisse
- Pierre *Triponez*, directeur de l'Union suisse des arts et métiers

Notre gratitude va également à Andrea Bertschi-Kaufmann et Silvia Grossenbacher pour leur aide dans la préparation des entretiens.

Nous remercions par ailleurs l'*Office fédéral de la culture* pour son aide financière à la réalisation des entretiens et à la traduction du rapport.

Les contributions au colloque (textes des interventions ou présentations) ainsi que d'autres documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

http://www.lesenlireleggere.ch/fr/tagung_2007_dokumentation.cfm